



Faits saillants du Conseil d'administration du CMFC

Juillet à octobre 2021

Le présent document indique comment les travaux du Conseil d'administration se rattachent aux trois buts précisés dans le [Plan stratégique](#) et aux activités du Collège.

1^{er} but

Faire avancer la médecine de famille

Projet sur les finalités d'apprentissage : prochaines étapes

Le Conseil d'administration du CMFC a approuvé les recommandations lors de sa réunion de février 2021. Ces dernières seront officiellement publiées fin 2021 ou début 2022.

Les démarches suivantes sont en cours de planification :

- a) La collaboration avec les dirigeants provinciaux (sections provinciales, départements universitaires de médecine de famille, facultés de médecine, gouvernements provinciaux, etc.)
- b) La commande d'une analyse économique afin de justifier l'allocation du budget
- c) La création d'un comité consultatif pour aider le CMFC à mener à bien et à évaluer ce projet

Plans d'apprentissage professionnel : prochaines étapes

Le Plan stratégique du CMFC prévoit l'élaboration et le lancement du Plan d'apprentissage professionnel (PAP). Cet outil permet aux médecins de famille de se créer un plan de formation continue qui reflète la portée de leur pratique, qui est basé sur des données probantes et qui répond aux besoins de leurs patients et de leur communauté. Le Conseil a approuvé une hausse du budget du PAP, alors que nous entrons dans la dernière phase de sa mise au point.

Participez à la séance de démonstration du PAP, suivie d'une période de questions, qui aura lieu le 11 novembre 2021 dans le cadre du Forum de la médecine familiale. Ne manquez pas le lancement du PAP au début de l'année 2022.

2^e but

Agir à l'unisson

Le CMFC a publié deux énoncés dans le cadre de son travail de plaidoyer. Lors des élections, il a été principalement question de « L'accès bien pensé ». Ce principe reconnaît que la pandémie aura des répercussions à long terme sur l'organisation des soins de santé, que la population canadienne est toujours préoccupée par l'accès aux soins, que les médecins de famille et les cliniques de médecine de famille voient d'un bon œil les mesures qui favorisent l'accès aux soins, et que les décideurs doivent trouver et mettre en place des solutions pour améliorer l'accès.

Défendre et soutenir l'accès à des soins de grande qualité, complets, globaux et continus à proximité du domicile du patient

- [La valeur de la continuité des soins : Un investissement dans les soins primaires pour réduire les coûts et améliorer la qualité de vie \(juillet 2021\)](#)
- Énoncé de position : [Renforcer les soins de santé – L'accès bien pensé](#) (30 août 2021).

Défendre et soutenir les médecins de famille pour répondre aux besoins de la communauté : Vaccination obligatoire pour les travailleurs de la santé

Le Conseil a confirmé l'importance de soutenir la vaccination obligatoire contre la COVID-19 pour tous les travailleurs de la santé **qui prodiguent directement des soins aux patients** dans [l'Énoncé de position du CMFC sur la vaccination obligatoire contre la COVID-19 pour les travailleurs de la santé](#) (12 août 2021).

3^e but

Transformer le CMFC

Adapter et faire progresser les façons de travailler du CMFC

Depuis que la pandémie a été déclarée en mars 2020, l'ensemble du personnel du CMFC travaille à distance. En conséquence, toutes les réunions du CMFC se tiennent virtuellement. Le Conseil appuie un projet pilote de 12 mois visant à déterminer la meilleure façon de tenir des réunions en personne en tenant compte de plusieurs facteurs dont : la collaboration, les besoins opérationnels, les dépenses engendrées et l'atténuation des préoccupations environnementales. Cela n'est qu'un seul aspect d'un projet de plus grande envergure (soit les Nouvelles façons de travailler). Le projet pilote sera évalué afin de définir pourquoi, comment, quand et où les réunions auront lieu. Il sera également question de déterminer la superficie de nos bureaux loués à Mississauga dont nous avons besoin pour travailler de manière efficace.

Améliorer les services aux membres : Projet de gestion des relations avec les membres du CMFC

Le projet de gestion des relations avec les membres (PGRM) vise à mettre en œuvre la première phase du remplacement de la plateforme actuelle des membres (iMIS) d'ici décembre 2022. Viendra ensuite une deuxième phase, qui intégrera un certain nombre de plateformes du CMFC (p. ex., Mainpro+^{MD}) afin de présenter nos parties prenantes (membres, bénévoles, établissements d'enseignement, partenaires, etc.) d'une seule perspective. Le développement et la mise en œuvre de cette plateforme représentent un projet important pour le CMFC et ses sections provinciales. Le PGRM donnera lieu à une plateforme puissante qui aidera le CMFC et ses sections provinciales à mieux communiquer avec les membres, à percevoir les droits d'adhésion et à mieux comprendre les membres, tout en leur fournissant un moyen plus convivial de communiquer avec le CMFC. Un budget pluriannuel a par ailleurs été approuvé par le Conseil.

Activités régulières du CMFC

Plan stratégique : Suivi des progrès

Le Conseil et l'équipe de direction du CMFC s'engagent à surveiller la réalisation du Plan stratégique. Des bilans seront effectués trois fois par an.

Conseil d'administration

Suivi des priorités ciblées dans tous nos gestes

Lors de chaque réunion, les membres du Conseil discutent et prennent les décisions en gardant en ligne de mire les trois priorités suivantes : l'adhésion, la responsabilité sociale et la lutte contre le racisme.

Examen des politiques

Le Conseil a examiné le Code de conduite des membres du Conseil d'administration du CMFC ainsi que sa propre Politique sur les rôles et responsabilités. Les mises à jour à intégrer comprennent une clarification des attentes concernant la manière dont les membres du Conseil communiquent, y compris les échanges (synchrones et asynchrones) entre eux, et l'utilisation des médias sociaux.

Approbation des lauréats de prix et bourses de 2021

Comités du CMFC

Présidence des comités

Le Conseil a approuvé la succession à la présidence des comités suivants. Toutes ces personnes seront reconnues lors de l'Assemblée annuelle des membres (AAM) du 11 novembre 2021 :

Présidentes et présidents sortants

- Dr Bilal Akil (Ont.) — Conseil de la Section des résidents
- Dre Jean Chen (Ont.) — Comité sur l'éducation des patients
- Dre Sarah Funnell (Ont.) — coprésidente, Comité sur la santé autochtone
- Dr Marshall Godwin (T.-N.-L.) — Conseil de la Section des chercheurs
- Dre Ritika Goel (Ont.) — Groupe de travail sur la responsabilité sociale
- Dr Lee Green (Alb.) — coprésident, Comité de surveillance des données du Cursus Triple C
- Dre Jennifer Hall (N.-B.) — Comité sur la spécialité de médecine familiale
- Dre Maria Hubinette (C.-B.) — Comité sur l'éducation prédoctorale
- Dr Brian Hutchison (Ont.) — Groupe d'action pour la promotion de la recherche
- Dre Sudha Koppula (Alb.) — Comité sur le développement professoral
- Dre Kathy Lawrence (Sask.) — Comité sur l'éducation postdoctorale
- Dr Charles Leduc (Alb.) — coprésident, Comité de surveillance des données du Cursus Triple C
- Mme Jeana MacLeod (N.-É.) — coprésidente, Conseil de la Section des étudiants en médecine
- Dr James Rourke (T.-N.-L.) — coprésident, Comité de mise en œuvre du Plan d'action pour la médecine rurale (au nom de la Société de la médecine rurale du Canada)
- Dre Ruth Wilson (T. N.-O.) — coprésidente, Comité sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la médecine rurale

Nouveaux présidents et nouvelles présidentes

- Dre Anne Andermann (Qc) — Groupe de travail sur la responsabilité sociale
- Dre Katherine Stringer (N.-É.) — Comité sur la spécialité de médecine familiale (approuvée précédemment comme présidente désignée et actuellement en poste)

- D^{re} Vivian Ramsden (Sask.) — Conseil de la Section des chercheurs (approuvée précédemment comme présidente désignée et actuellement en poste)

Renouvellement et prolongation du mandat de la présidence

- D^{re} Dominique Pilon (Qc), Bureau des examens et de la certification
- D^r Michael Rondilla (Ont.), Comité Autoapprentissage

Le travail du Collège ne serait pas possible sans l'importante contribution des membres qui participent à ses travaux.

Mandat de comités

Le Conseil a approuvé la mise à jour du mandat des comités suivants :

- Comité consultatif sur l'exercice de la médecine familiale — en tenant compte de ses nouvelles responsabilités
- Comité d'agrément des programmes de résidence — en tenant compte de son mandat élargi dans le cadre de sa participation au Consortium canadien d'agrément des programmes de résidence avec le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal) et le Collège des médecins de Québec

Participation des directeurs généraux (membres du personnel) à chaque réunion du Conseil

Le Conseil d'administration et l'équipe de direction ont évalué un projet pilote de six mois au cours duquel les directeurs généraux ont participé aux réunions du Conseil (à l'exception des réunions tenues à huis clos). On a décidé de poursuivre l'essai pilote pendant six mois supplémentaires et de réévaluer la situation ultérieurement. Les résultats préliminaires soulignent le rôle prépondérant des directeurs généraux, dont la participation permet d'approfondir les discussions et la communication au sein du Collège.

Frais d'examens

Principes pour l'établissement des frais d'examen de 2022

Le CMFC est une organisation professionnelle unique où les membres subventionnent les frais d'examen. Les coûts directs et partagés de l'administration des examens excèdent les revenus générés par les frais payés par les candidats. Étant donné que la subvention moyenne pour l'Examen de certification en médecine familiale au cours des trois dernières années a été d'environ 20 pour cent, et que celle pour l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence au cours de la même période a été d'environ 40 pour cent, les décisions et principes suivants ont été établis* :

La subvention des membres aidera les médecins en début de carrière à obtenir le titre de compétence de base obligatoire pour exercer la médecine de famille au Canada, à savoir l'Examen de certification en médecine familiale. L'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence permet d'obtenir un Certificat de compétence additionnelle qui reflète une pratique avancée dans ce domaine clinique. Bien que ce certificat soit important, son obtention ne constitue pas une condition indispensable pour exercer la médecine de famille. La subvention pour l'examen en médecine d'urgence sera donc supprimée progressivement.

Compte tenu des difficultés imposées aux membres par la pandémie, les frais d'examen en médecine familiale et en médecine d'urgence pour 2022 ont été maintenus au niveau fixé en 2019. Il en résulte le maintien des subventions inscrites au budget en 2021–2022 pour un montant de 3 665 358 \$, soit 33,7 pour cent des dépenses totales du budget pour les deux examens.

Frais pour l'Examen de certification en médecine familiale (printemps et automne) 2023 :
3 335 \$

- Il s'agit d'une hausse de deux pour cent par rapport aux frais 2019–2022 (qui ont été maintenus), conformément au taux d'inflation prévu.
- Cette hausse est conforme aux principes établis pour fixer les frais d'examen en 2022* : la hausse annuelle des frais de l'examen en médecine familiale ne dépassera pas deux pour cent ou le taux d'inflation, selon le plus élevé, au cours de l'année.
- La subvention prévue au budget pour l'examen en médecine familiale est d'environ 28,5 pour cent.

Frais de l'examen en médecine d'urgence de 2023 : 3 597 \$

- Il s'agit d'une hausse de 10 pour cent par rapport aux frais de 2022.
- Cette hausse est conforme à la décision de 2022* selon laquelle, à l'avenir, les frais d'examen en médecine d'urgence couvriront toutes les dépenses directes et partagées, avec des hausses annuelles des frais au cours des cinq prochaines années d'un montant ne dépassant pas 10 % par an jusqu'à ce que cet objectif soit atteint.
- À l'heure actuelle, la subvention prévue au budget pour l'examen en médecine d'urgence est d'environ 57,3 pour cent.

Finances

- L'établissement du budget de l'exercice allant du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021 n'a pas été sans défis et a dû être calculé de manière prudente en raison des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19. Pour l'exercice terminé le 31 mai 2021, le CMFC a inscrit un surplus de 8 205 094 \$ (5 768 637 \$ en excédent réalisé et 2 436 457 \$ en gains non réalisés sur les placements). Les principaux éléments qui expliquent l'excédent réalisé sont les suivants : la réception de la subvention salariale fédérale en raison de la

diminution des flux de trésorerie découlant du report des dates de paiement des membres et de l'annulation de l'examen ; le report des initiatives en ressources humaines, l'échelonnement des embauches et l'absence de dépenses liées aux réunions en personne des dirigeants élus ; et, enfin, les revenus des placements résultant de la relance soudaine des marchés.

- Le Conseil a approuvé l'utilisation de l'excédent de l'exercice 2020–2021 pour soutenir les projets reportés à l'exercice 2021–2022 en raison de la pandémie et a accepté les états financiers vérifiés.
- Le Conseil a donné son accord de principe pour que le Collège fasse une demande à l'Agence du revenu du Canada pour percevoir la subvention salariale d'urgence du Canada pour toute période de 2021 pour laquelle nous répondons aux critères d'admissibilité.
- Le Conseil a approuvé les mises à jour de la Politique sur les objectifs de placement et lignes directrices pour investir de manière socialement responsable, tout en prenant soin d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG).
- Lors de l'AAM du 11 novembre 2021, un libellé visant la nomination des vérificateurs externes à chaque AAM, pour chaque année pendant laquelle se poursuit notre entente pluriannuelle, sera examiné par les membres. Le libellé a été fourni par un conseiller juridique et approuvé par le Conseil.

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous à cathycervin@cfpc.ca ou à flemire@cfpc.ca, ou veuillez écrire à Sarah Scott, directrice, Gouvernance et planification stratégique (sscott@cfpc.ca).

Catherine Cervin, MD, CCMF, FCMF, MAEd
Présidente et présidente du Conseil d'administration

Francine Lemire, MD CM, CCMF, FCMF, CAÉ, IAS.A
Directrice générale et chef de la direction